

Image not found or type unknown



contestation d'une contravention pour une vitesse excessive eu egard aux circonstances

Par **bzhgun**, le **19/07/2019** à **15:05**

bonjour ,

je me suis fait arreter par la police nationale il y a 15 jours et j'ai reçu une contravention pour vitesse excessive eu egard aux circonstances.

Je voudrais contester mais je ne sais pas quoi mettre dans le courrier ,

sur le PV il n'y a pas de justificatif pour la contravention juste date , heure, lieu ,

que puis je faire , merci

surtout que je n'ai rien fait , juste la police qui voulais arreter du monde ce soir la .

merci

Par **LESEMAPHORE**, le **24/07/2019** à **17:42**

Bonjour [bzhgun](#)

Vous n'etes pas tres combatif pour contester depuis le 19 vous auriez pu revenir ou poster sur un forum de droit routier;

L'absence de reponse est le resultat de votre nonchalance qui ne procure aucune envie d'expliquer le moyen de contestation .

Par **janus2fr**, le **25/07/2019** à **08:08**

[quote]

sur le PV il n'y a pas de justificatif pour la contravention juste date , heure, lieu ,[/quote]

Bonjour,

Un moyen de contestation est justement l'absence d'indication des circonstances particulières qui devaient vous pousser à adopter une vitesse moindre que celle autorisée en ce lieu.